ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SIDI SLIMANE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DBM

AVIS SUR BON DE COMMANDE

N°55/BG/PSS/2026

Le Gouverneur de la Province de Sidi Slimane procède à l'acquisition, sur bon de commande, des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

• Objet :

Prestations d'entretien et de réparation de photocopieurs au profit du Secrétariat général de la Province de Sidi Slimane.

Consistence de la prestation

N°	DÉSIGNATION DES FOURNITURES / PRESTATIONS	U	QU	GARANTIE EXIGÉE
1	Entretien correctif d'un photocopieur du parc existant, modèle Konica Minolta bizhub 227 : diagnostic, fourniture et remplacement du cylindre, de la raclette, de l'unité de fusion (four) complète et du jeu de patins, nettoyage, réglages et essais de fonctionnement, pièces neuves compatibles avec l'appareil.	U	6	6 mois, pièces et main-d'œuvre, à compter de la réception.
2	Diagnostic et réparation du photocopieur du parc existant, modèle Konica Minolta bizhub C227, comprenant le remplacement des unités d'image, des unités de développement et du jeu de patins, réglages et essais, pièces neuves adaptées au modèle.	U	3	6 mois, pièces et main-d'œuvre, à compter de la réception.
3	Entretien et réparation du photocopieur du parc existant, modèle Konica Minolta bizhub C368, comprenant le contrôle technique, la fourniture et le remplacement des unités d'image, du tapis de transfert et de l'unité de fusion (four) complète, nettoyage, réglages et essais de fonctionnement.	U	8	6 mois, pièces et main-d'œuvre, à compter de la réception.
4	Réparation d'un photocopieur du parc existant Konica Minolta bizhub C258 : diagnostic, fourniture et pose des unités d'image, unités de développement et jeu de patins, puis contrôle de qualité d'impression.	U	2	6 mois, pièces et main-d'œuvre, à compter de la réception.
5	Entretien correctif du photocopieur du parc existant Konica Minolta bizhub C754 : fourniture et remplacement des unités de développement, du tapis de transfert et du jeu de patins, réglages et tests de reproduction.	U	2	6 mois, pièces et main-d'œuvre, à compter de la réception.
6	Diagnostic et réparation du photocopieur du parc existant Konica Minolta bizhub C220 : remplacement des unités d'image, unités de développement, tapis du four et jeu de patins, nettoyage et essais.	U	2	6 mois, pièces et main-d'œuvre, à compter de la réception.
7	Entretien et réparation du photocopieur du parc existant Konica Minolta bizhub 185 : diagnostic, remplacement du cylindre, de la raclette et du développeur, nettoyage, réglage et essais de fonctionnement.	U	8	6 mois, pièces et main-d'œuvre, à compter de la réception.
8	Entretien correctif du photocopieur du parc existant Konica Minolta bizhub 220 : fourniture et remplacement du cylindre, de la raclette, du développeur et du jeu de patins, vérification du bon fonctionnement.	U	2	6 mois, pièces et main-d'œuvre, à compter de la réception.
9	Diagnostic, entretien et réparation du photocopieur du parc existant Canon iR 2402 : remplacement du cylindre, de la raclette et du développeur, nettoyage, réglage et essais.	U	6	6 mois, pièces et main-d'œuvre, à compter de la réception.
10	Entretien et réparation du photocopieur du parc existant Sharp 620 : diagnostic, remplacement du cylindre, de la raclette, du développeur et des rouleaux de four, contrôles et essais.	U	4	6 mois, pièces et main-d'œuvre, à compter de la réception.

N°	DÉSIGNATION DES FOURNITURES / PRESTATIONS	U	QU	GARANTIE EXIGÉE
11	Réparation d'un photocopieur Konica Minolta bizhub 227 : remise en état de l'alimenteur automatique de documents (ADF), comprenant la fourniture et le remplacement du kit d'entraînement et de séparation des originaux (rouleaux de prise et d'entraînement et élément de séparation compatibles avec l'ADF installé), nettoyage du chemin des originaux et des capteurs, réglages et essais ; fourniture et remplacement des rouleaux du four compatibles avec l'appareil. Main-d'œuvre comprise.	U	1	6 mois, pièces et main-d'œuvre, à compter de la réception.

Lieu et délai d'exécution

Lieu d'exécution : locaux des services bénéficiaires relevant du Secrétariat général de la Province de Sidi Slimane.

Délai d'exécution : trente (30) jours à compter de la notification du bon de commande, y compris présentation des pièces, vérification préalable, réparation et essais.

Date et heure limites de réception des devis :Le ...12.NOV.2026 à 10h

Dépôt des devis

Les devis sont déposés par voie électronique sur le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Conditions d'examen et d'attribution

Le maître d'ouvrage classe les devis recevables par ordre croissant de leur montant. Le concurrent moins-disant est invité, par courrier électronique, à produire les fiches techniques ou catalogues des pièces de rechange proposées, précisant leurs références, leurs caractéristiques et leur compatibilité avec les modèles de photocopieurs concernés.

En cas de non-production des documents ou de non-conformité technique dûment constatée, le maître invite le concurrent suivant dans l'ordre de classement à produire les fiches techniques précitées. Cette démarche est poursuivie jusqu'à l'attribution régulière du bon de commande ou, à défaut, la clôture de la procédure.

Le bon de commande est attribué au concurrent ayant présenté l'offre conforme la moins-disante, sous réserve du respect des conditions et des dispositions réglementaires applicables, notamment de l'article 91 du décret n° 2-22-431.

Vérification des pièces de rechange avant toute intervention

Les pièces de rechange sont présentées neuves, en emballage d'origine fermé lorsque possible, avec fiches techniques, références du fabricant, numéros de lot ou de série et justificatifs de provenance et de compatibilité. Le contrôle porte sur la désignation, les références, les quantités, l'état neuf, l'intégrité des emballages et la conformité au bon de commande. Il est constaté par une fiche contradictoire ou un procès-verbal visé par le représentant du maître d'ouvrage, dont l'accord écrit est nécessaire avant toute intervention.

Toute pièce refusée est remplacée aux frais du titulaire et recontrôlée avant utilisation. Toute substitution de référence est soumise à nouvelle vérification et accord écrit préalable. L'ouverture de l'appareil pour diagnostic requiert une autorisation écrite distincte, qui ne vaut pas autorisation de remplacement.

L'acceptation des pièces ne vaut pas réception de la réparation et ne décharge pas le titulaire de sa responsabilité quant à leur authenticité, conformité, compatibilité et bon fonctionnement.

Garantie des pièces et de la main-d'œuvre

La garantie est fixée à six (6) mois à compter de la réception de la réparation de l'appareil concerné. Elle couvre les défauts des pièces fournies et de leur montage, avec diagnostic, remplacement, main-d'œuvre et déplacements sans supplément. Toute panne imputable à la réparation est prise en charge dans un délai maximal de deux (2) jours ouvrables suivant sa notification. Les dommages dus à une mauvaise utilisation dûment constatée sont exclus de cette garantie.

Réception des réparations et paiement

La réception est effectuée contradictoirement, appareil par appareil, après contrôle des pièces posées et essais des fonctions concernées : qualité des copies, alimentation du papier, absence de bourrage et de messages d'erreur ; pour les modèles couleur, contrôle des couleurs ; pour l'ADF, essais d'entraînement et de numérisation. Une fiche d'intervention indique le modèle, le numéro de série ou d'inventaire, les compteurs, les pièces remplacées et leurs références, les essais et leurs résultats. Les pièces déposées sont remises au maître d'ouvrage contre décharge. Toute non-conformité est reprise aux frais du titulaire avant réception. Le paiement intervient après service fait, sur facture régulière et procès-verbal de réception.

Sidi Slimane, le 09 NOV. 2026

ROYAUME DU MAROC
SG
DBM
PROVINCE DE SIDI SLIMANE

P. Le Gouverneur et P.O
Le Secrétaire Général

Abdelhadi Naqar

DBM